# DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM COMMUNE DE WISCHES

Conseillers élus : 19 Conseillers en fonction : 19 Conseillers présents : 11

Date de convocation : 6 février 2018

# Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance ordinaire du 12 février 2018 Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire

#### Assistaient à la séance :

- MM. André SCHAEFFER, Alain HUBER, Sabine KAEUFLING, adjoints au maire
- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Jean-Luc POIREL, Eric HERTZOG, Florence STEIN, Jean-Marie WEISGERBER, Pierre GANIER, Sylvie FIRMERY, conseillers municipaux

## Avaient donné procuration :

- Mme Andrea FREELING, Mme Marie-Hélène ARIOUA, M. Etienne GIRARDOT

#### Absents excusés:

Mmes Anne DOUDIC-LATUNER, Edwige TURQUOIS, Caroline VANDEPUTTE,
 Christine BLANCK-MAGER, M. Adrien DIEBOLT

# N° 2018/001:

## Service public de distribution d'eau potable : compte administratif 2017

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du service public de distribution d'eau potable, exercice 2017, dont les résultats sont les suivants :

# A. Section d'exploitation :

dépenses : 161 311,49 €
 recettes : 305 938,87 €
 excédent reporté 2016 : 426 710,26 €

Excédent d'exploitation 2017 : 571 337,64 €

# B. Section d'investissement :

- dépenses : 37 899,39 €
- recettes : 79 208,00 €
- besoin de financement 2016 : 58 191,86 €

Excédent d'investissement 2017 : 99 500,47 €

Résultat global de clôture 2017 : 670 838,11 €

#### N° 2018/002:

# Service de distribution d'eau potable : affectation du résultat de l'exercice 2017

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2017 du budget eau qui présente un excédent d'exploitation cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 571 337,64 €;

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de + 99 500.47 €

- Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,
- Considérant que le budget de 2017 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 529 210,26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :
  - \* Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :
    - ✓ 0.00 €
  - \* Report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) :
    - ✓ 571 337,64 €

### N° 2018/003:

Service de distribution d'eau potable : compte de gestion de l'exercice 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, exercice 2017 du service public de distribution d'eau potable établi par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 3 procurations), déclare que le compte de gestion 2017, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

# N°2018/004:

## Prix de l'eau pour l'année 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide de maintenir la tarification du prix de l'eau comme suit :
  - Part variable : 1,10 € le mètre-cube
  - part fixe : 10€ par semestre
  - location des compteurs domestiques : 2,00 par semestre
  - ♣ location des compteurs de gros diamètre : 12€ par semestre
  - droit de raccordement au réseau : 400 €

#### N° 2018/005:

# Service de distribution d'eau potable: Budget Primitif de l'exercice 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

✓ approuve le budget primitif du service de distribution d'eau potable, exercice 2018, proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

Section d'exploitation : 886 837,64 €
 Section d'investissement : 756 137,64 €

# N°2018/006:

# Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- > Conforter les filières courtes et d'excellence
- > Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

Vu le Code Général des collectivités locales :

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

#### DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante.
- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération.

# N° 2018/007 : Emplois d'été 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

décide de créer, pour la saison d'été 2018, quinze postes d'adjoints techniques à temps complet destinés aux jeunes gens âgés de 17 ans et plus.

Ces emplois seront rémunérés au 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 347, majoré 325.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

### N° 2018/008:

# Reconduction de la commune à la démarche de certification forestière PEFC

La commune a adhéré, en 2003, à la démarche de certification forestière PEFC ALSACE. Cet engagement est reconductible tous les cinq ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide de reconduire son adhésion au PEFC ALSACE
- autorise le maire à signer l'ensemble des documents en vue de cette participation de la commune et à verser la contribution sollicitée.

#### N° 2018/009:

### Prolongation du bail d'habitation DOS SANTOS

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un bail d'habitation a été signé avec Monsieur et Madame DOS SANTOS Antonio et concernant la location d'un l'appartement propriété de la commune, 58 Grand'Rue à HERSBACH.

Ce contrat, d'une durée de 6 ans, est arrivé à échéance le 31 août 2017 et peut être prolongé selon les dispositions signées entres les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide de la prolongation du bail susvisé pour une durée de 6 ans à compter du 1er septembre 2017 au bénéfice de monsieur et madame DOS SANTOS Antonio;
- autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

#### N° 2018/010:

## Renouvellement d'une concession précaire et révocable en forêt communale

Le maire informe le conseil municipal que la concession de passage afin d'accéder à sa propriété, accordée au bénéfice de Monsieur Eric BUEB, 4 rue du Petit Wisches, arrive à échéance le 31 mars 2018.

Il propose de la reconduire dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- Accepte de renouveler, pour une durée de 6 ans, à compter du 1er avril 2018, la concession de passage constituée de deux voies d'accès dans la parcelle forestière N° 14 au profit de Monsieur Eric BUEB afin d'accéder à sa propriété;
- Décide de maintenir la redevance annuelle à 31.- euros ;

Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait conforme

A Wisches, le 13 février 2018

Le maire,

Alain FERRY